



Délibération

Finances

JG

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200917-2020_82ADAFF-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

2020-82. ADHESION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS (AFF)

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : 29 SEP. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant que la Mairie de Saintes souhaite développer largement sa politique de recherche de financements publics et privés dont notamment le mécénat,

Considérant que l'Association Française des Fundraisers (AFF) est un acteur reconnu dans la formation et l'accompagnement des organismes en charge des recherches de financements externes et facilite le réseautage, nécessaire à une politique de mécénat efficace,

Considérant que cette adhésion implique le versement annuel d'une cotisation, dont le montant indicatif pour l'année 2020 est de 138 € TTC avec inscription aux colloques 2020,

Considérant les inscriptions budgétaires du BP 2020, pour l'adhésion à l'AFF, au Chapitre 011 – Fonction 020 – Nature 6281 – Service FINA,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- D'approuver l'adhésion à l'Association Française des Fundraisers,
- D'inscrire chaque année des crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle au chapitre 011 dans la mesure où celle-ci ne subit pas de hausse supérieure à 15%,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion, ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.